

**ELECTIONS A LA
COMMISSION RECHERCHE**

A distance par voie électronique
Du mardi 14 octobre 2025 au mercredi 15 octobre 2025

**COLLEGE B DES PERSONNELS HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES
- SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-073 du 12 septembre 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement partiel du collège des personnels B secteur des Sciences & Technologie de la commission de la recherche ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 septembre 2025 ;

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

**Article 1 : CANDIDATS COLLEGE B DES PERSONNELS HABILITES A DIRIGER
DES RECHERCHES – secteur des Sciences & Technologies**

M. Charles CIRET

Délégué-candidat : M. Charles CIRET

M. César MATTEI

Soutien : SNESUP-FSU

Délégué-candidat : M. César MATTEI

Fait à Angers, en format électronique
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU

Signé le 26 septembre 2025

Mise en ligne : le 26 septembre 2025